

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-428 du 2 décembre 1983

portant délimitation des Districts Ruraux
de Boukoubé et de Coby.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 octobre 1981 portant création, composition, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs notamment en son article 3, alinéa 2 ;

VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénominations des circonscriptions administratives ;

SUR proposition du Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atacora et après avis des Conseils Révolutionnaires des deux Districts ,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 23 novembre 1983,

DECRETE :

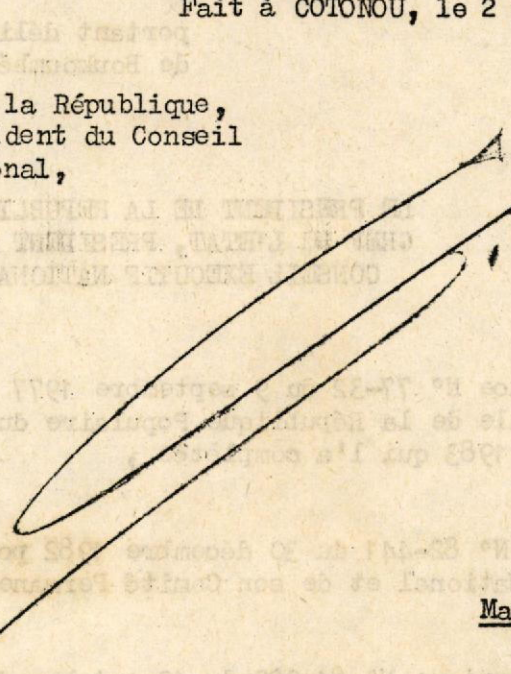
Article 1er.— La ligne médiane du bas-fond situé entre les deux Districts de Boukoubé et Coby servira de limite entre les deux Circonscriptions Administratives.

.../...

Article 2. Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en application pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

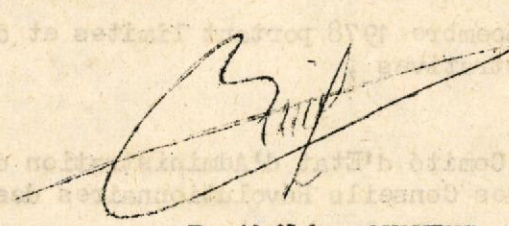
Fait à COTONOU, le 2 décembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie chargé de l'intérim,



Barthélémy OHUENS

Ampliatioms : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 Ministères 22
CEAP/Atacora 4 autres Provinces 10 Districts 84 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 DB-DCF-
DSDV-DTCP-DI 10 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP-BN-
DAN 8 ONEPI : pour publication dans EHUZU-JORPB 2 EMG/FAP 2 CAB-MIL/PR 2.